



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Frais d'hospitalisation

Question écrite n° 38137

Texte de la question

M Jacques Godfrain expose a Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, que son attention a ete appelee sur le fait que les personnes agees atteintes par la maladie d'Alzheimer et relevant de la psychiatrie sont, la plupart du temps, placees dans des etablissements de long sejour. Leurs familles sont dans l'impossibilite de garder les malades a leur domicile en raison de leur etat de demence senile. Ces familles ont alors a payer un forfait de 180 a 200 francs par jour, et parfois plus, pour l'hebergement et les soins donnes aux malades. Elles peuvent difficilement participer pour une si grande part a cet hebergement long sejour. Il semble exister dans notre systeme de protection sociale une carence en ce qui concerne les problemes des personnes agees invalides. Il lui demande si la maladie d'Alzheimer en particulier ne pourrait etre prise en charge par les regimes de protection sociale au meme titre que d'autres affections (cancer et SIDA par exemple) afin d'allieger la situation materielle des familles de ces malades.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38137

Rubrique : Assurance maladie maternite: prestations

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1249